Swisscanto Flex Fondation Collective FLEX 20

Fortunes mixte | à capitalisation | Juin 2023 | Edition Suisse

Description

Le pool d'actifs géré de façon active se compose d'obligations, d'actions, d'immeubles et d'or. Les actifs sont investis principalement dans des fonds et des parts de fondations de placement Swisscanto. Le pool de placement suit une stratégie conservative visant à obtenir des rendements réguliers. La part d'actions atteint en moyenne 28%, la part d'obligations près de 42%, la part d'immeubles environ 25%, et la part d'or approximativement 3%. Cette allocation contribue à diversifier les risques et d'augmenter le potentiel de rendement. Les règles d'investissement OPP2 s'appliquent.

Performance indexée du portefeuille de fonds en CHF

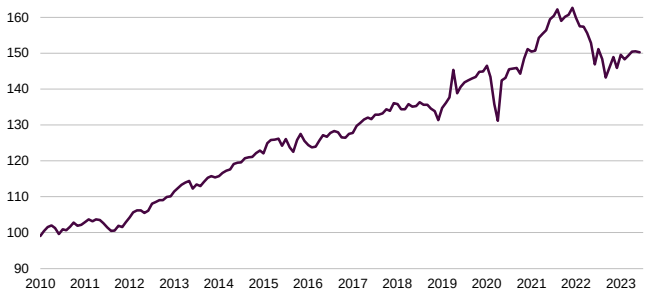

Profil/Adéquation

Seul le placement de capitaux non assujettis fiscalement de la prévoyance professionnelle en Suisse (2ème pilier) est autorisé. Tout placement comporte des risques, en particulier ceux liés à la fluctuation de sa valeur et de ses revenus. Les placements effectués dans des monnaies étrangères sont en outre soumis au risque de change.

Performance en % au 30.6.2023

	1M	3M	YTD	12M	Lanc. p.a.	2021	2022
Portefeuille	-0.18	0.75	3.14	2.04	3.08	7.80	-10.52
Indice de réf.	0.36	1.32	3.97	2.46	3.25	7.79	-11.81

La performance passée n'est pas un indicateur de l'évolution de valeur future et ne constitue aucune garantie de succès.

Données clés

Clôture de l'exercice	30.06
Lancement	04.01.2010
Monnaie de référence	CHF
Indice de référence	Customized
Volume en millions (30.6.2023)	934.10

Chiffres clés

Volatilité annuelle	4.34%
Risque actif	0.90%

Répartition par cat. de placement

	Portfolio	BM	Delta	Fourchette
Liquidité	2.73	2.00	0.73	0 - 10
Obligations CHF	28.35	30.00	-1.65	22 - 38
Obligations M. étr.	11.74	12.00	-0.26	6 - 18
Actions Suisse	14.05	14.00	0.05	9 - 19
Actions étranger	12.31	14.00	-1.69	9 - 19
Immeubles CH	21.80	20.00	1.80	17 - 23
Immeubles Etrangers	6.27	5.00	1.27	2 - 8
Or	2.73	3.00	-0.27	0 - 5

Répartition selon la monnaie

	CHF	82.0%
	USD	10.6%
	EUR	2.0%
	Autres	5.4%

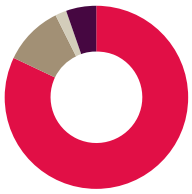

Les approches de durabilité en application

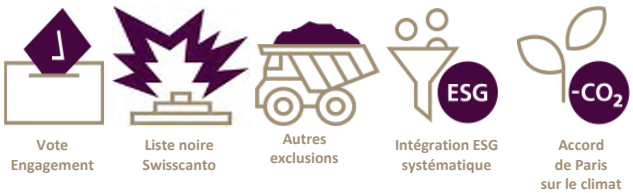

Indicateur de risque

bas 1 2 **3** 4 5 6 7 haut

Les indications figurant dans le présent document ont un caractère purement informatif et ne constituent en aucun cas un conseil en placement ou toute autre recommandation. Bien que les informations aient été puisées aux meilleures sources, Swisscanto ne fournit aucune garantie quant à leur exactitude, à leur exhaustivité et à leur actualité.
Notes importantes pour la Suisse: Le contract d'affiliation est le seul base pour l'affiliation. Les règlements et les rapports annuels peuvent être obtenus gratuitement auprès de Swisscanto Flex Fondation Collective des Banques Cantonales, Bureau, Case postale, 8152 Glattbrugg ou sous www.swisscanto-flex.ch.

Explications des approches de la durabilité

Vote Engagement

En tant qu'actionnaire et prêteur, nous entretenons un dialogue actif et continu avec les dirigeants de l'entreprise. Nous encourageons ceux ci à formuler des objectifs ambitieux de réduction des émissions de CO2e, à les mettre en œuvre de manière cohérente et à en rendre compte de manière transparente. Nous exerçons nos droits de vote sur la base de nos propres directives de vote, qui reposent sur des règles suisses et internationales de gouvernance d'entreprise et sur les principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UN PRI). Pour les investissements participatifs, le comportement de vote est publié de manière transparente sur www.swisscanto.com/voting.

Liste noire Swisscanto

Nous excluons principalement (liste noire) les fabricants d'armes prohibées (bombes et munitions à fragmentation, mines antipersonnel et terrestres, armes biologiques et chimiques, systèmes ou matériaux d'armes nucléaires*, uranium enrichi*, ainsi que d'armes laser aveuglantes et incendiaires). Notre évaluation se fonde principalement sur la législation suisse et sur les accords internationaux ratifiés et reconnus par la Suisse. En principe, notre évaluation est également conforme aux recommandations d'exclusion SVVK-ASIR. *Uniquement en cas de propagation allant à l'encontre du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (Non-Proliferation Treaty: «NPT»).

Autres exclusions

Nous appliquons d'autres critères d'exclusion, en complément de la liste noire de Swisscanto, afin de réduire les risques ESG et de ne pas investir dans des titres dont les modèles d'affaires ne sont pas compatibles avec les critères ESG. Les critères d'exclusion concernent les entreprises liées à l'extraction de charbon (chiffre d'affaires > 5%)*, aux réserves de charbon (hors production de métaux)*, à la fabrication d'armes et de munitions, à la fabrication d'équipements militaires (chiffre d'affaires > 5%), à la création de contenus pornographiques, au travail des enfants et/ou ayant commis des infractions au Pacte mondial des Nations unies (hormis les obligations vertes et durables, le cas échéant). En cas d'infractions potentielles aux principes du Pacte mondial des Nations Unies (norme des Nations Unies relative aux droits de l'homme et du travail, aux normes environnementales et à la lutte contre la corruption) que notre filtrage met en lumière, nous recherchons le dialogue dans le cadre de l'engagement et encourageons les entreprises à modifier leur comportement. Si aucun changement de comportement n'intervient dans un délai raisonnable, les placements existants sont vendus. Outre les critères d'exclusion pour les activités des entreprises, nous dressons une liste d'exclusion pour les Etats. Lors de l'établissement de cette liste d'exclusion, nous tenons compte avant tout des dimensions de risque socio-économique telles que le blanchiment d'argent et la corruption. *Hors obligations vertes et durables

Intégration ESG systématique

L'analyse systématique des critères ESG fait partie intégrante du processus de placement actif, dans le but d'identifier très tôt les risques, mais aussi les opportunités découlant des tendances ESG. Les critères ESG viennent compléter l'analyse financière pure, et permettent d'aboutir à des décisions de placement avisées.

Accord de Paris sur le climat

Nous nous sommes engagés à atteindre l'objectif de l'Accord de Paris pour le climat, à savoir de limiter le réchauffement climatique à moins de 2 degrés d'ici 2050, et nous concentrons les activités d'investissement du portefeuille sur une réduction des émissions de CO2e d'au moins 4% par an. L'objectif de la stratégie de placement est basé sur l'intensité en CO2e de l'univers de placement fin 2019.

Approches de durabilité

Les approches de durabilité s'appliquent à tous les actifs ou à une partie substantielle des actifs. Vous trouverez des informations détaillées à ce sujet dans le prospectus, le contrat de fonds ou les directives d'investissement.

CO_2e

Les équivalents CO2 (CO2e) sont une unité permettant d'uniformiser l'effet climatique des gaz à effet de serre que sont le dioxyde de carbone (CO2), le méthane (CH4), le gaz hilarant (N2O) et les gaz à effet de serre fluorés (CFC). Tous ces gaz ont une durée de séjour différente dans l'atmosphère et ne contribuent à l'effet de serre dans la même mesure.

ESG

Le sigle ESG représente les aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernement d'entreprise (G).

SVVK-ASIR

L'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) est un regroupement d'investisseurs institutionnels créé en 2015. L'association fournit des services à ses membres afin qu'ils puissent orienter leurs décisions de placement sur l'environnement, la société et l'économie.